

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

POUR LA PAIX

Au milieu des préoccupations de l'heure présente, et des passions de toute nature qui s'agitent dans le monde de la politique et jusque dans les prétoires de la justice, on ne se préoccupe plus guère de la conférence de La Haye et du problème ardu qu'elle a mission de résoudre.

Supprimer la guerre! établir la paix universelle, amener les divers gouvernements à diminuer les armements et à renvoyer, à l'atelier et à la charrue, c'est-à-dire à la vie productive, les générations de jeunes gens dont on fait des parasites, en les astreignant, pendant plusieurs années, à la vie improductive de la caserne, quel beau rêve!...

Malheureusement! ce n'est qu'un rêve!... sans avoir la prétention de soulever le voile mystérieux de l'avenir, on peut affirmer, néanmoins, que la conférence de La Haye ne réalisera pas ce rêve.

Il est bien permis de se montrer sceptique à cet égard, quand on voit ce qui se passe.

Pendant que les gouvernements envoient des représentants à la conférence pour la paix, ils continuent à se préparer à la guerre avec une activité et une émulation qu'ils n'ont pas coutume de déployer quand il s'agit pour eux de travailler à l'amélioration des masses populaires.

C'est à qui sera en mesure de jeter le plus de soldats sur les champs de bataille; c'est à qui aura le plus de fusils, de canons; c'est à qui inventera les engins de destruction les plus perfectionnés, les plus puissants, les plus formidables.

Voilà comment les gouvernements se préparent à la paix. N'est-ce pas une preuve qu'ils n'ont aucune confiance dans les résultats des travaux de la conférence de La Haye?

Chacun craint d'être attaqué par son voisin et se met en mesure de le repousser.

Pourtant, il faudra bien que le régime abominable de la *paix armée* prenne fin un jour, si l'on ne veut pas que l'Europe s'effondre dans un cataclysme financier, dans une banqueroute générale.

L'abîme se creuse de jour en jour, plus dangereux, plus menaçant, au fur et à mesure que l'on enlève, par de lourds impôts, à l'industrie, au commerce et à l'agriculture, leur or, leurs économies et les bras robustes de la jeunesse qui, au lieu de produire, vit aux dépens de la collectivité.

La statistique nous apprend que la *paix armée* immobilise dans les casernes, rien qu'en Europe, près de cinq millions d'hommes, la partie la plus vigoureuse, la plus productive de la population européenne.

Elle nous apprend également que l'entretien de ces cinq millions d'hommes coûte, à ceux qui travaillent, la somme énorme de cinq milliards et demi.

Si à cette dépense de cinq milliards et demi on ajoute la perte annuelle résultant du non-travail de ces cinq millions de jeunes gens immobilisés dans les casernes, on constate que la *paix armée* coûte, chaque année, à l'Europe, environ dix milliards!

Dix milliards! N'avions-nous pas raison

de dire que l'Europe marche vers la ruine, vers une banqueroute générale.

Et nous nous disons civilisés!... ah! elle est jolie notre civilisation; c'est un retour à la barbarie.

Si, au lieu d'être dépensés en pure perte, ces dix milliards étaient employés aux travaux des champs, au développement de l'industrie et du commerce, à la création et à l'amélioration d'œuvres utiles, la misère serait moins grande, il y aurait moins de malheureux et de mécontents.

Le désarmement, qu'il soit intégral ou même partiel, s'impose comme une inéluctable nécessité, car les forces vitales et contributives des peuples ont atteint leur limite extrême.

La corde trop tendue finit par se rompre. Le désarmement serait, pour l'humanité, un réel bienfait. Mais comment résoudre ce problème? Ce n'est pas la conférence de La Haye qui trouvera cette solution.

Une pression générale et énergique de l'opinion publique dans tous les pays, serait peut-être le moyen le plus efficace pour obtenir une réduction des armements, sinon un désarmement général.

Que les peuples s'unissent, qu'ils sachent imposer leur volonté à leurs gouvernants, et ceux-ci seront bien obligés de céder.

C. R.

A L'ÉLYSÉE

Le Président de la République a reçu une délégation des groupes républicains et socialistes des étudiants de Paris. La délégation était composée de MM. Blanchard, Brunet, Chalon, Delafarge, Lucien Graux, Polacle, E. Uhry, J. Uhry.

M. Brunet a dit au Président :

« Merci, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu accueillir les hommages des étudiants républicains et socialistes de l'Université de Paris. Nous avions l'impérieux besoin de venir à vous après l'écoeurement que nous a apporté l'odieux attentat de dimanche.

« Des gens à qui l'on ne peut pas faire l'honneur de les considérer comme des adversaires, ont attaqué en votre personne, qui nous est chère, la République, qui nous est sacrée. Bien que prêts, corps et âmes, à vous défendre, nous préférons que jusqu'ici la loi seule soit levée pour les punir.

« Nous sommes fiers M. le Président, de votre admirable sang-froid et de votre calme courage. Nous sommes surtout rassurés par votre parole, votre promesse une fois de plus répétée que vous n'abandonnez jamais, même devant des tentatives qui, si elles ne causent pas de peur, abreuvent de dégoût, la haute magistrature où vous représentez la loi, les institutions républicaines, la France qui vit et qui travaille, tout ce que nous aimons.

« Nous avons la foi absolue que vous ne... — on vous prête un mot bien énergique et bien charmant, — que vous ne dévierez pas.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression très affectueuse et très respectueuse de la sympathie et de l'attachement qui lient à votre personne et à la République la jeunesse républicaine et socialiste des écoles. »

Le Président, profondément ému, a chaleureusement remercié les délégués des étudiants :

« Mes chers amis, je suis très touché de votre démarche. Elle m'est plus précieuse que toute autre, et j'en reçois beaucoup. En ce qui me concerne personnellement, ce qui s'est passé dimanche m'est absolument indifférent; ce qui me navre, c'est pour mon pays, l'effet produit à l'étranger, et toutes ces lettres de souverains qui me félicitent d'avoir échappé à un attentat, alors que ce n'était qu'une simple mascarade.

« Je l'ai dit au premier jour : Je n'ai pas re-

cherché cette magistrature; on me l'a conférée. Je resterai à mon poste jusqu'au bout; c'est un devoir que j'accomplirai jusqu'à mon dernier souffle. J'ai toujours été fidèle à la République; j'ai la certitude que la jeunesse qui travaille ne manquera jamais non plus à sa foi républicaine. »

Lettre Parisienne

M. Cornély, dans l'extraordinaire campagne qu'il a poursuivie au *Figaro*, depuis un an avec un si complet succès, ne cesse de donner des conseils aux conservateurs. Il les blâme de vouloir pêcher en eau trouble, de renoncer au système d'opposition honnête qui a réussi tant de fois aux *tories* en Angleterre, et surtout d'organiser des manifestations maladroites qui se retournent contre eux.

L'exemple d'Auteuil est une admirable preuve du bon sens de M. Cornély. Qu'auront obtenu les cercleux en insultant le Président de la République? Simplement de déterminer contre eux un gouvernement qui hésitait encore sur la conduite à tenir, et de précipiter l'exécution de toutes les mesures qu'il faut prendre pour protéger la République.

M. Déroulède a été acquitté par le jury. Il n'est pas probable que M. Fernand de Christiani le soit par le tribunal devant lequel il sera renvoyé. De même ces autres messieurs qui, le gardénia à la boutonnière, jouaient de la canne contre les femmes assises près du Président, rappellent trop fâcheusement les sanguinaires muscadins du Bazar de la Charité pour qu'ils trouvent à leurs actes l'excuse de la « cocarde ».

Non, cette triste scène aide encore le pays à se reprendre : elle ouvrira les yeux de ceux qui ne voient pas encore.

(Le Petit Phare).

L'affaire Dreyfus

Dossier Dreyfus

Avant-hier, M. Robert Godefroy, chef adjoint du cabinet du garde des sceaux, accompagné d'un attaché au ministère de la justice, est officiellement venu faire remise à M. Krantz, ministre de la guerre, du volumineux dossier de l'affaire Dreyfus. M. Krantz, a pris livraison du dossier en présence du général Chamoin et en a donné décharge à M. Robert Godefroy.

Léon XIII et l'Affaire Dreyfus

On mande de Rome au *Daily Mail* que le pape vient de télégraphier au nonce du Vatican à Paris, lui recommandant d'empêcher les catholiques français de s'occuper dorénavant de l'affaire Dreyfus.

Le pape a en outre envoyé un télégramme de félicitations à M. Loubet.

Le cardinal Rampolla a dit que la lutte n'était plus entre les révisionnistes et les antirevisionnistes du procès Dreyfus, mais entre les amis et les ennemis de la République.

Il a ajouté :

Les bons catholiques doivent défendre le régime existant, et une lettre sera adressée à cet effet à tous les évêques.

Affaire Christian-Esterhazy

Le juge d'instruction Bertulus a interrogé longuement avant-hier et hier Christian Esterhazy, lequel a maintenu ses accusations. On croit qu'à la suite de la reprise de l'instruction, le gouvernement anglais accorderait l'extradition du commandant.

La Revision

Le *Figaro* dit que la Cour suprême a don-

né l'exemple de l'apaisement. Elle a décidé la revision à l'unanimité des suffrages de ses quarante-sept membres; puis, après l'arrêt, M. le président Mazeau, réunissant tous ses collègues, les a adjurés d'oublier les froissements auxquels avaient donné lieu les enquêtes contre la chambre criminelle, la loi de dessaisissement et les débats des chambres réunies.

Dans un langage très ému, M. Mazeau, prenant comme point de départ l'unanimité des suffrages qui venait de se manifester et ajoutait encore à la force de l'arrêt de la justice, a exprimé le vœu ardent que tout fût oublié, que les relations de courtoisie qui unissaient les conseillers fussent renouées sans arrière-pensée. Il a fait ressortir que la chambre criminelle, tellement glorifiée par le résultat obtenu, pouvait et devait se montrer généreuse.

Retour de Dreyfus

Dès maintenant, toutes les dispositions ont été prises dans le but d'éviter un séjour, même de quelques heures, de Dreyfus à Brest. Dès que le croiseur *Sfax* sera signalé par les sémaphores du deuxième arrondissement maritime, l'amiral Barrera, préfet maritime, télégraphiera au capitaine de frégate, M. Coffinères de Nordeck, commandant du *Sfax*, de se tenir au large et de n'entrer en rade qu'à la nuit. Un train spécial attendrait dans l'avant-port de guerre, où débarquerait l'ex-capitaine Dreyfus, qui serait escorté jusqu'à Rennes par M. le capitaine Pensée, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Brest Seules, les autorités, dont le service exigerait la présence dans l'avant-port, seraient admises sur les quais.

Le capitaine Dreyfus a été remis avant-hier soir, à cinq heures, par l'autorité pénitentiaire, entre les mains des autorités militaires. La formalité s'est accomplie sans aucun incident.

Le général Roget

C'est par suite d'une erreur matérielle que plusieurs journaux ont annoncé que le général Roget se rendra avec sa brigade à Orléans, lors de la relève de la 9^e division d'infanterie par la 10^e, à Paris, après les manœuvres de cette année.

La 17^e brigade, que commande le général Roget, est appelée à relever la 19^e, à Auxerre.

Affichage de l'Arrêt

En exécution du vote de la Chambre, le gouvernement a fait reproduire l'arrêt de la Cour de cassation dans l'affaire Dreyfus, par voie d'affiches qui vont être placardées dans les trente-six mille communes de France. Les affiches portent pour en-tête : « République française — Arrêt de la Cour de cassation (suit l'arrêt de cour tel qu'on le connaît). »

Puis, au-dessous, est reproduite la résolution du 5 juin, par laquelle la Chambre a ordonné l'affichage. Le tout est contresigné par M. Charles Dupuy, président du conseil, ministre de l'intérieur.

L'affichage commencera ce soir.

Le gouvernement demandera au Parlement un crédit supplémentaire pour couvrir la dépense.

Sénat

Séance du 6 juin 1899

Au début de la séance, M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Le scandale qui s'est produit avant-hier aux courses d'Auteuil et les manifestations factieuses qui en ont marqué le caractère, ont

dû surprendre le pays, mais rien n'ébranlera la confiance dans l'avenir de la République. (Longs applaudissements.)

» Je crois répondre aux sentiments du Sénat en adressant au Président de la République l'hommage respectueux de nos chaleureuses sympathies. (Nouveaux applaudissements. — Cris : « Vive Loubet ! ») et en lui donnant l'assurance qu'il peut compter sur le concours d'une assemblée qui a toujours mis au premier rang de ses devoirs la défense de nos institutions. » (Applaudissements prolongés.)

Au nom des quatre groupes républicains du Sénat, M. Guyot dépose la motion suivante : « Le Sénat, s'associant aux sentiments exprimés par son président et flétrissant les actes inqualifiables commis à Auteuil par les ennemis de la République, passe à l'ordre du jour. »

Le Sénat vote cette motion par 258 voix contre 20.

Une voix discordante a pourtant essayé de se faire entendre, celle de M. Le Cour-Grandmaison, sénateur royaliste de la Loire-Inférieure. Jaloux, sans doute, des lauriers conquis la veille par M. de Largentaye, M. Le Cour-Grandmaison a tenu à mériter, lui aussi, la censure.

Le Sénat la lui a appliquée, sans y attacher d'ailleurs beaucoup d'importance.

Le Provost de Launay interpelle ensuite le gouvernement sur les mesures prises contre deux magistrats de la cour de Paris.

M. Le Bret dit que ces magistrats ont été frappés pour leur manque de fermeté.

On vote l'ordre du jour pur et simple.

Le Sénat adopte ensuite une proposition de M. Isaac sur l'organisation du commissariat de la marine et du service de santé aux colonies, et décide de passer à une deuxième délibération.

Le Sénat valide l'élection de M. Thuillier dans le département de la Seine.

Séance vendredi.

INFORMATIONS

Demandes d'interpellations

M. Lasies, député du Gers, déposera aujourd'hui une demande d'interpellation au sujet de la déclaration faite au cours de la dernière séance par M. Delcassé, relativement à la dépêche Panizzardi.

M. Julien Goujon, député de la Seine-Inférieure, a écrit au président du conseil pour l'informer de son intention de lui poser aujourd'hui, une question au sujet de l'affichage de l'arrêt de la Cour de cassation, voté par la Chambre. M. Goujon prétend que la Chambre n'a pas le droit de faire afficher un arrêt de justice et que le vote est nul.

Le Rendement des impôts

Le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat, pendant le mois de mai 1899, accuse une plus-value de 20 millions 52,500 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 9 millions 833,900 fr. par rapport à la période correspondante de 1898.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur : l'enregistrement, 2 millions 693,500 fr.; le timbre, 1 million 418,000 fr.; l'impôt sur les opérations de bourse, 259,000 fr.; l'impôt de 4/0 sur les valeurs mobilières, 1 million 10,500 fr.; les douanes, 39 millions 383,000 fr.; les contributions directes, 1 million 414,000 fr.; les sels, 26,000 fr.; les sucres, 5 millions 414,100 fr.; les contributions indirectes et monopoles, 2 millions 505,000 fr.; les postes, 949,100 fr.; les télégraphes, 78,200 fr.; les téléphones, 352,100 fr.

Par rapport au mois de mai 1898, il y a augmentation sur l'enregistrement, 1 million 905,000 fr.; le timbre, 1 million 96,000 fr.; l'impôt sur les opérations de bourse, 223,000 fr.; l'impôt de 4/0 sur les valeurs mobilières, 504,500 fr.; les contributions indirectes 459,000 fr.; les sucres, 3 millions 980,000 fr.; les contributions indirectes et monopoles, 2 millions 297,000 fr.; les postes, 394,300 fr.; les téléphones, 191,600 fr.

A l'Intérieur

L'agence Havas publie la note suivante :

Ce matin, à 10 heures, M. Ch. Dupuy a reçu au ministère de l'intérieur, une délégation de MM. Guyot, Desmons, Labiche et Monis, délégués des groupes de la gauche du Sénat et de MM. Sarrien, Pelléan et Isambert, délégués des groupes de la gauche de la Chambre.

Après avoir échangé leurs vues sur la situation politique, MM. les délégués et M. le président du conseil ont reconnu, d'un commun accord, que cette situation comporte une vigilance particulière. M. le président du conseil, en remerciant MM. les délégués de leur démarche faite dans un sentiment de cordialité républicaine, leur a donné l'assurance que dans tous ses actes, le gouvernement continuera à s'inspirer, comme eux-mêmes, de l'intérêt de la République.

La conférence qui a eu lieu ce matin au ministère de l'intérieur entre le président du conseil et les délégués des groupes de la Chambre et du Sénat n'a pas seulement porté sur des considérations d'ordre général, elle a également porté sur un certain nombre de cas particuliers; les délégués ont exposé à M. Dupuy que les deux Chambres, en approuvant par leurs votes les mesures déjà prises par le gouvernement, avaient clairement indiqué leur désir de voir le cabinet poursuivre énergiquement l'œuvre de défense républicaine.

Les délégués rendront compte de leur démarche aux bureaux des groupes républicains des deux Chambres dans une réunion qui se tiendra cette après-midi, à 5 heures, au Sénat.

Le Cas de M. Lasies

Le ministre de la guerre vient d'écrire au général gouverneur de Paris pour l'inviter à réunir un conseil d'enquête qui sera chargé d'émettre son avis sur la question de savoir si, par application des articles 6 et 7 du décret du 31 août 1878, portant règlement sur l'état des officiers de réserve et de l'armée territoriale, il y a lieu de faire prononcer, par le président de la République, la révocation de M. Lasies, officier de cavalerie territoriale. M. Lasies est signataire d'un article publié par le journal *la Libre Parole* dans son numéro d'hier, et conçu en termes injurieux pour le ministre de la guerre.

Le colonel Picquart

La Chambre des mises en accusation a examiné mardi, à huis clos, la requête du lieutenant-colonel Picquart et a entendu les réquisitoires de M. l'avocat général Blondel. Elle a renvoyé son arrêt à une date ultérieure.

Félicitations à M. Scheurer-Kestner

L'Union républicaine du Sénat avait envoyé ses félicitations à M. Scheurer-Kestner, membre du groupe. Celui-ci a répondu par le télégramme suivant, daté de Biarritz :

« Veuillez vous faire mon interprète auprès des membres de l'Union républicaine qui ont bien voulu m'envoyer leurs sympathies. Rien ne pouvait m'être plus sensible. J'embrasse leur président. »

» SCHEURER-KESTNER. »

CHRONIQUE LOCALE

Grandes courses vélocipédiques

Les grandes courses internationales de vélocipèdes, organisées par le véloci-sport cadurcien, pour le dimanche 2 juillet prochain, auront un éclat inaccoutumé, grâce aux prix en espèces qui ont été cette année-ci fortement augmentés, ainsi qu'on pourra en juger par le programme que nous publions prochainement.

La fête de nuit, qui sera donnée dans l'enceinte du vélodrome, sera très brillante; nous en reparlerons.

Avenir Cadurcien

N°s sortis de la tombola autorisée

40	300	635	916	1298	1740
55	333	699	949	1350	1750
77	413	700	951	1372	1806
88	415	733	1008	1412	1810
113	423	737	1046	1414	1814
118	470	764	1048	1428	1817
171	477	769	1050	1430	1821
176	507	801	1086	1463	1822
198	513	804	1087	1468	1864
214	523	805	1089	1502	1874
229	544	808	1114	1516	1878
235	549	816	1119	1555	1909
250	573	817	1127	1601	1923
251	580	847	1170	1625	
257	586	858	1231	1644	
264	588	887	1240	1667	
283	621	904	1281	1684	
291	625	905	1290	1701	

Les lots doivent être réclamés dans le délai de cinq jours. Les lots non réclamés le 10 juin courant, avant midi, seront acquis à la Société.

Samedi à 4 heures, la Société quittera Cahors pour se rendre à Carcassonne, où elle prendra part, dimanche et lundi, au concours musical.

Vols dans la banlieue

Nous avons annoncé l'arrestation de Conquet, pour plusieurs vols qualifiés commis dans la banlieue de Cahors.

Nous avons assisté hier matin au dépôt au bureau de police d'une quantité considérable d'objets, dont un certain nombre sont très volumineux et d'un poids énorme.

Comme nous nous demandions comment ces objets étaient entrés en ville sans attirer l'attention des cinq postes d'octroi devant lesquels on est obligé de passer pour entrer à Cahors, M. le commissaire de police a bien voulu nous en fournir l'explication.

« Toute marchandise suspecte ou de fraude, susceptible de payer un droit d'octroi entre en ville par la voie du chemin de fer. C'est ainsi que Conquet a pu faire passer tous les objets volés sans être inquiété. »

« La voie du chemin de fer au pont métallique n'étant gardée par personne, il est très facile aux voleurs, recéleurs et contrebandiers de s'introduire en ville par ce chemin. »

Il serait à désirer que l'on prit des mesures — dans l'intérêt, d'abord, des finances municipales, et pour la sécurité des propriétaires riverains — pour établir un poste d'octroi pour surveiller cette entrée de Cahors qui n'est pas gardée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 8 ET 11 JUIN 1899

Vienna reste Vienna (Allégo) Schrammel.
L'Ambassadrice (Ouverture) Auber.
Landier (Valse) Weyckerlin.
La Fille du Régiment (Fantaisie) Donizetti.
Lohengrin (Marche et Chœur des Fiançailles) Wagner.
De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 8 juin 1899

Naissances

Conquet Irène, rue Nationale, 32.
Fayret Joseph-Paul-Louis, boulevard Gambetta, 8.

La sécurité des familles

Nous rappelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la « Sécurité des Familles », société de secours mutuels approuvée, dont le siège central est à Paris, 34, rue du Roi-de-Sicile.

Depuis sa création, — le 16 juin 1889, — cette société, humanitaire au premier chef, a vu le succès lui venir avec une étonnante rapidité. Il en est ainsi, d'ailleurs, pour toute œuvre utile qui correspond à un besoin réel. La confiance alors est vite acquise, les adhésions se multiplient et l'association fait boules de neige, par la seule réclame de son caractère. C'est ce qui est arrivé fatalement dans le cas particulier qui nous occupe.

Actuellement, la « Sécurité des Familles » compte plus de 3.000 sociétaires et se trouve représentée dans 83 départements par 436 délégués.

Le but de la « Sécurité des Familles » est de venir en aide à tous les travailleurs, en accordant une indemnité journalière à ceux de ses membres atteints d'une infirmité les empêchant de gagner leur vie : cécité, paralysie, aliénation mentale, surdité, etc.; les seules conditions à réunir pour être admis sont les suivantes :

1° N'être atteint d'aucune infirmité ;
2° Être âgé de plus de 16 ans et de moins de 40 ans ;
3° Verser une cotisation annuelle de 3.50 seulement, et un droit d'entrée, une fois payé de 2.50.

Ajoutons enfin que la « Sécurité des Familles » n'est pas une entreprise financière, — puisque toutes les fonctions des administrateurs et délégués sont absolument gratuites.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président, 34, rue du Roi-de-Sicile, à Paris, ou au délégué, M. Linol, Directeur de l'école du Vieux-Palais, à Cahors.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8°, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

Arrondissement de Cahors

CAILLAC. — Questions à M. le Maire.

1° Serait-il vrai que l'acte de décès du nommé Auricoste Jean-Pierre, décédé à Caillac en octobre 1883, n'aurait pas été établi ?

2° Serait-il vrai que le nommé Sérignac

Alfred, né à Caillac le 12 septembre 1886, n'aurait pas été porté sur les actes de l'état civil ?

3° Serait-il encore exact que le nommé Valet François, décédé à Caillac le 26 octobre 1898, serait mentionné sur le registre de l'état-civil comme étant décédé le 19 octobre, au lieu du 26. jour réel du décès ?

4° Serait-il vrai enfin que le décès du nommé Roques Jean, n'aurait pas été enregistré ?

S'il en était ainsi, nous espérons que M. le procureur de la République saura rappeler M. le maire de Caillac à l'observation de ses devoirs.

Arrondissement de Figeac

LIVERNON. — Election de la municipalité. — Dimanche, 4 juin, le conseil municipal s'est réuni, à la mairie, pour procéder à l'élection d'un maire et d'un adjoint.

M. Delpon a été proclamé maire et M. Lajugie adjoint.

ASSIER. — Election municipale. — M. Delbos Joseph a été élu dimanche dernier, conseiller municipal, par 126 voix sur 197 votants. Il s'agissait de remplacer M. Amoureux, décédé.

— Concours. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le concours des animaux reproducteurs de la race ovine des causses du Lot aura lieu dans notre commune le 25 juin prochain.

Nous rappelons aux exposants que leur demande doit être parvenue à M. le Préfet du Lot avant le 15 juin. Elle contiendra le nom et la résidence du propriétaire, le nombre d'animaux à exposer, leur origine, leur sexe, leur âge, la durée de possession.

Cette demande doit être accompagnée d'un certificat du maire constatant l'absence de maladies contagieuses dans la commune depuis au moins un mois.

ST-CÉRÉ. — Abattoir. — M. Laplean, entrepreneur à St-Céré, doit exécuter les travaux de canalisation et d'agrandissement du lavoir de l'abattoir, moyennant la somme de 1,343 francs, montant du devis.

GORSES. — Acte de courage. — Un sieur Peyrot, Félix, meunier, arrivant à Gorses, commit l'imprudence d'attacher son mulet à une claire-voie peu solide et se rendit ensuite dans le bourg, pour faire quelques commissions.

A un moment donné le cheval prit peur et traînant char et claire-voie se dirigea à une allure désordonnée vers la maison d'école où précisément les enfants qui venaient de sortir se rendaient chez eux.

Un malheur paraissait inévitable lorsque le facteur Irignoux Frédéric, témoin de cette scène se jeta résolument à la tête de l'animal furieux et put arriver à le maîtriser.

La conduite du facteur Irignoux nous a paru devoir être signalée.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tombé dans l'eau. — Lundi dernier, 5 juin, vers 6 heures du soir, le jeune Taillade, Lucien, âgé de 18 mois, fils du jardinier de Bellevue, avait été confié à la garde de son frère âgé de 11 ans, lorsque, vers 6 heures du soir, trompant la surveillance dont il était l'objet, il tomba accidentellement dans une mare profonde d'environ 3 mètres, sise au Marché-Vieux servant à l'arrosage du jardin.

Le père, inquiet de ne plus voir son jeune fils, demanda aussitôt ce qu'il était devenu. Sur un signe du plus âgé, il accourut sur le bord du réservoir, se jeta à l'eau et fut assez heureux pour en retirer le cher petit qui ne donnait déjà plus signe de vie. Le malheureux père, affolé, ne savait que devenir, lorsque le sieur Gineste, Louis, de Laborie de Joubert, ancien pompier de la ville de Paris, se trouvant de passer, s'empressa de prodiguer les soins les plus intelligents à l'enfant et fut assez heureux, après de patients efforts, pour le ramener à la vie.

Lorsque le docteur Lafon, qui avait été appelé en toute hâte, arriva, le petit Lucien avait repris connaissance.

— Subvention à l'hospice. — Nous prenons avec le plus grand plaisir que notre dévoué et sympathique sénateur M. de Ver-

ninac, vient d'obtenir, pour réparations à l'hospice de notre ville, l'importante somme de 35 000 fr. sur les fonds du pari mutuel. Voilà du travail et du pain assuré pour les ouvriers pour l'année prochaine. Nos félicitations.

Tribunal correctionnel. — Audience du 5 juin. — Le nommé Lacombe, dit le Renard, âgé de 57 ans, cultivateur, né et domicilié aux Berthols, commune de Gourdon, inculpé de colportage d'allumettes de contrebande, a été condamné à 50 fr. d'amende et aux frais.

— Le nommé Ludovic Saint-Martin, âgé de 17 ans, sans profession, domicilié à Gourdon, inculpé de colportage de tabac et d'allumettes de contrebande, a été condamné à 25 fr. d'amende pour chacune des deux contraventions.

— Enfin, le tribunal a confirmé le mandat de dépôt et renvoyé à une audience ultérieure l'affaire poursuivie contre la nommée Antoinette Lamontagne, veuve Aigié, de Rouffilhac, pour vol à la tire.

LÉOBARD. — On nous écrit :

Le 1^{er} juin passait à Léobard un jeune homme, portant sous le bras un coupon de drap. Il s'adressa à M. X. et lui dit :

« Je viens de Bordeaux où je suis ouvrier corsetier, mon patron, afin de se procurer des matériaux, est parti depuis un mois pour aller pêcher la baleine, sur les bords de la Méditerranée (sic), et il n'est pas revenu. Voilà seize jours que j'ai quitté Bordeaux pour me rendre dans le Cantal, mon pays, je suis fatigué de voyager à pied et je tiendrai beaucoup à prendre le train à Gourdon, malheureusement il me faudrait, pour cela, 10 fr. 3 sous et je suis sans argent. Je porte là un costume que j'avais acheté pour moi à Bordeaux, et qui m'a coûté 36 fr., je vous le laisse pour 10 fr. 3 sous; j'en ai assez de marcher à pied! Le voulez-vous? » Le brave M. X. goba le boniment, il fit boire et manger l'infortuné ouvrier; blâma le patron de s'attarder ainsi à pêcher les baleines sur les bords méditerranéens et donna (ô générosité!) 11 fr., une livre de pain et une bouteille de « genivrette » pour le coupon de drap.

L'homme aux baleines part content et, non moins enchanté, M. X. porta le coupon chez le tailleur son voisin. Ce dernier constata que l'étoffe ne valait pas 40 sous!... et qu'il était impossible d'en faire usage. M. X., tout penaud, rentra chez lui où il fut assez mal reçu!

Nous garantissons l'authenticité de l'aventure et mettons en garde les paysans trop naïfs qui pourraient se laisser prendre à pareille escroquerie. X.

P. S. — Au dernier moment, j'apprends que le corsetier a fait une autre victime. Nos braves paysans sont vraiment de... braves gens.

Dernière heure

INCIDENTS D'AUTEUIL

Paris, 8 juin, matin.

M. Lemercier, juge d'instruction a clos, hier soir, l'instruction contre M. de Christiani et transmis son dossier au parquet.

M. de Christiani est renvoyé devant la police correctionnelle, en vertu de l'article 228 du Code pénal, pour outrages et voies de fait envers un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Il encourt une peine de deux à cinq ans de prison.

M. ZURLINDEN

Le bruit relatif au remplacement de M. Zurlinden se confirme de plus en plus. Les renseignements particuliers que nous avons pu nous procurer nous permettent de dire que la décision du gouvernement est imminente. Ce n'est plus qu'une question de quelques jours et pour ainsi dire une question d'heures.

Ajoutons que le général Zédé n'est pas le seul candidat à sa succession, une autre candidature a surgi, celle du général Brugère. Si nous en croyons des personnes en situation d'être bien informées, ce serait même en ce moment ce dernier qui tiendrait la corde. Nous ne tarderons pas en tout cas à être fixés.

L'AFFICHAGE DE L'ARRÊT

Paris, 8 juin, matin.

Hier soir, a commencé à Paris l'affichage de l'arrêt de revision du procès Dreyfus. L'arrêt et ses considérants sont précédés de l'énumération des nombreux motifs sur lesquels sont basées les conclusions du procureur général. Voici ces motifs :

1^o Le faux Henry rendant suspect le témoignage sensationnel fait par Henry, devant le conseil de guerre;

2^o La date du mois d'avril assignée au bordereau et l'envoi des documents tant dans le procès Dreyfus que dans celui d'Esterhazy, date qui a servi de fondement à la condamnation de l'un et à l'acquiescement de l'autre, tandis que aujourd'hui cette date est reportée au mois d'août ce qui enlève au jugement de 1894 toutes bases légales.

3^o La contradiction manifeste existant entre l'expertise de 1894, dans le procès Dreyfus, et celle de 1897, dans le procès Esterhazy, et, de plus, le nouvel avis de l'un des experts de 1894, ayant pour résultat de déplacer la majorité de l'expertise de 1894;

4^o L'identité absolue avec le papier pelure sur lequel est écrit le bordereau du papier pelure ayant servi pour écrire deux lettres en 1892 et en 1894, reconnus par lui;

5^o La preuve absolue résultant de plusieurs lettres d'Esterhazy de ce fait qu'il a assisté aux manœuvres d'août à Châlons, en 1894, et autres documents de la cause, que c'est lui

seul qui a pu écrire cette phrase du bordereau : « Je vais en manœuvres », tandis qu'il résulte d'une circulaire officielle du 17 mai 1894, non produite au procès de 1894, que Dreyfus n'est pas allé à ces manœuvres ni à d'autres postérieures, mais qu'il ne pouvait pas ignorer qu'il ne devait pas y aller et qu'il n'a pu par suite écrire cette phrase;

6^o Le rapport officiel de la préfecture de police non produit aux débats de 1894, établissant que contrairement aux renseignements fournis par Guénée et retenus par l'accusation comme arguments moraux. Ce n'était pas Dreyfus qui fréquentait les cercles où l'on jouait et qu'il y avait eu confusion de noms;

7^o La scène si dramatique qui s'est produite dans le cabinet de M. Bertalus et qui justifiait les présomptions les plus graves sur les agissements l'Henry et d'Esterhazy;

8^o La dépêche du 2 novembre 1894 sur le sens de laquelle tout le monde est d'accord aujourd'hui, non produite au procès et de laquelle il résulte à l'encontre d'une autre dépêche qu'on avait invoquée contre Dreyfus, que Dreyfus n'avait aucune relation avec la puissance étrangère visée dans cette dépêche;

9^o Les documents officiels qui établissent que Dreyfus n'a eu aucune relation directe ou indirecte avec aucune puissance étrangère;

10^o Enfin les protestations et les présomptions graves d'innocence résultant des pièces du dossier et de la correspondance de Dreyfus démontrant que Dreyfus n'a jamais avoué ni pu avouer sa culpabilité.

Suivent les attendus et le texte de l'arrêt.

Travail religieux, facile, agréable, à faire chez soi, offert à dames, demoiselles et MM. désirant utiliser lucrativement leurs loisirs. 60 à 100 fr. par mois selon production. Ecrire : Entreprise Nette « Au Sacré Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

BULLETIN FINANCIER

La baisse très sensible des valeurs des mines d'or Sud-africaine a provoqué sur le marché, une fâcheuse impression; les cours ont fléchi et le peu d'entrain des acheteurs n'a pas permis de résister au mouvement en arrière.

Le 3 0/0 a baissé de 10 centimes à 102,12, le 3 1/2 0/0 reste à 102, 73 et l'amortissable à 100,50.

La Banque de France cote 4,065. Le Crédit Lyonnais clôture à 971, la Société Générale à 604. Le Foncier et le Comptoir d'Escompte n'ont pas été cotés à terme.

La Banque spéciale des valeurs industrielles est ferme à 220.

Le Suez recule à 3,700. Parmi nos Chemins, le Nord à 2,175 a seul été coté à terme.

L'Extérieure reste à 65,45 au lieu de 66,15; l'Italien clôture à 96,50 en baisse de 12 centimes; le Portugais vaut 27,20, le Russe 3 0/0 1891 92,65. Le Turc D recule à 23,30, la Banque Ottomane à 591. Le Palais de l'Optique (la lune à un mètre) s'élève rapidement au pied de la Tour Eiffel. Les parts de fondateurs de cette Société sont recherchées à 150 et 155.

Bibliographie

Moniteur de la Mode

Du 10 juin 1899

De très jolis vêtements et un costume de bicycliste tout à fait nouveau, illustrent la chronique de la Mode; Archiduc raconte mille choses intéressantes sur la vie mondaine, et le Chef enseigne des gourmandises succulentes.

Comme dessins, des travaux très jolis, entre autres, un livre d'images pour les collections des bébés, des chaussures, des broderies, etc.; chapeaux, lingerie élégante, toilettes, complètent la série.

Avec cela une étude de coupe traitant de la jupe nouvelle : sujet plein d'actualité.

N'oublions pas que le Moniteur de la Mode offre à ses abonnés, à titre purement gracieux, leur portrait photographié par la Maison Walery.

AVIS

Vous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schisté bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES

MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PROLOGUE

I

LA NUIT DU 16 MARS 1796

— Flageolet, cours seller mon poulet d'Inde, charge mes pistolets et mets-les dans mes fontes.

III

LE RAPPORT

Quelques instants plus tard, le brigadier Beauport montait à cheval au milieu des groupes pleins de rumeur qui stationnaient devant la mairie, et s'élançait à fond de train dans la direction de Nemours. A peu près au même moment, le juge de paix commençait à dicter à son greffier son rapport au directeur du jury de Melun.

Faisons remarquer qu'à cette époque, relativement à la poursuite des crimes et à la mise en accusation de ceux qui en étaient soupçonnés, le directeur du jury était en quelque sorte agent de police judiciaire, procureur général, juge d'instruction et cour d'appel.

Seulement, sa procédure et son acte d'accusation étaient soumis au visa d'un commissaire du pouvoir exécutif et à l'appréciation de huit citoyens auxquels il exposait les faits de son instruction, qui entendaient les témoins, les accusés, et qui prononçaient un premier verdict, dit d'accusation. Les jurés d'accusation n'étaient pas les mêmes que ceux qui, près le tribunal criminel, étaient chargés de décider de la culpabilité des accusés. Ceux-là se nommaient jurés de jugement. Le Code Napoléon supprime cet ordre de choses qui, avec de légères différences, existe encore en Angleterre.

Après avoir raconté au magistrat comment le cadavre de Pierre Lombard avait été ramené à Moret par Piarrin, Robert et Fournier, le juge de paix ajoutait, en résumant le sentiment universel :

« L'opinion n'a jamais cessé de désigner le défunt comme un bon citoyen et un excellent patriote. Il était sobre et laborieux, infatigable et irréprochable. Peut-être affectait-il des façons un peu rudes; mais sous cette apparence brusquerie se cachait un esprit d'humanité dont la contrée a plus d'une fois éprouvé les effets. »

Après avoir rendu hommage au caractère du marchand de biens le juge de paix poursuivait :

« Je regrette, citoyen directeur, de ne pas avoir une appréciation aussi favorable à émettre sur le compte du nommé François Breton, l'auteur présumé de ce détestable forfait.

« Les antécédents, la conduite, les passions de ce jeune homme l'indiquent à l'examen de

l'autorité, non moins que l'ensemble de preuves écrasantes et de témoignages accablants que je vais avoir l'honneur de placer sous les yeux du jury d'accusation :

« François Breton a vingt-cinq ans; il est connu sous le sobriquet de Joli-Meurier, à cause de sa figure agréable, de ses manières, de son langage de citadin et de la recherche de sa mise. Ses parents, propriétaires du moulin à huile dont il a hérité dans la banlieue de Nemours, n'auraient rien tant voulu que de le voir entrer dans les ordres et lui ont fait donner une excellente éducation. Il a été élevé au collège des jésuites de Sens, d'où il s'est fait chasser vers 1790, pour avoir essayé d'y mettre le feu par vengeance d'une punition de deux jours de cellule, que son arrogance lui avait fait infliger.

« De retour à Nemours, il est devenu promptement le scandale du pays et la honte de sa famille par ses mœurs dissolues et ses actes d'improbité.

« Ses parents ayant succombé aux chagrins dont il abreuvait leur vieillesse, le meunier a mis la bride sur le cou à ses goûts de paresse, de plaisir, de toilette et de dissipation. Tout son patrimoine y a passé. Il en a aliéné les dernières épaves pour séduire la fille d'un de ses voisins, — la couturière Jeanne Liégeart, — qui n'a pas hésité à abandonner le domicile paternel pour le suivre dans son moulin.

« Au su de tout le monde, François Breton était le débiteur de Pierre Lombard. Il lui avait souscrit, pour une somme assez forte, des billets qu'il ne payait point, et dont le mar-

chand de biens poursuivait le recouvrement avec une certaine insistance.

« Hier, en arrivant au marché, le meunier s'informa près de plusieurs personnes si son créancier était à l'Écu. Sur leur réponse affirmative, il entra dans l'auberge et s'assit à la table de Pierre Lombard. Tous deux se mirent à causer avec animation, à voix basse d'abord, puis sur un ton élevé, de sorte que leur discussion fut entendue de toute la salle.

« Pierre Lombard disait :

« T'accorder du temps, mon garçon, serait te rendre un mauvais service. Tu ne seras pas plus en mesure dans un mois qu'à présent, et nous aurons perdu tous deux quatre semaines à baguenauder.

« — Ah ça! vous êtes donc impitoyable!

« — Oui, certes, pour les gens de mauvaise volonté et de mauvaise vie. Quand on a de l'argent pour courir les cabarets, les tripots et les filles, on n'en doit pas manquer pour désintéresser un honnête homme qui a eu confiance. Prouve-moi ton bon vouloir. Prive-toi, sèvre-toi, donne-moi un acompte, autrement j'envoie dès demain, les huissiers à ton moulin.

« — Vous voulez me ruiner.

« — Hé! il y a belle lurette que tu t'es ruiné toi-même avec tes fredaines et tes vices.

« — Qu'est-ce que je deviendrai quand vous aurez fait vendre tout ce que je possède?

(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

IX

L'ENFANT

Puis s'interrompant :

Ah ça ! à propos de notre hôte, je m'aperçois que je ne t'ai pas encore communiqué un tas de choses qu'il est nécessaire que tu saches pour le succès de notre entreprise. Ainsi...

— Attendez ! fit la jeune fille vivement. Son geste impérieux défendait toute réplique.

Les pistolets de l'officier étaient déposés sur un meuble. Denise en prit un, l'arma, ouvrit la porte du « poêle » qui conduisait dans le parc et se glissa dehors.

La nuit était tombée. La lune neigeait sur les massifs, blémissant le tronc des arbres qui baignaient dans les hautes herbes et les broussailles, éclairant les allées, arpentant les clairières, secouant des poignées de paillettes à la surface des eaux dormantes, et faisant par ses jeux de lumière paraître plus sombre et plus épaisse l'ombre des fourrés, des lointains,

et celle que projetait le pavillon sur la zone de terrain le long de laquelle nous avons vu naguère évoluer Joseph Arnould.

Ce fut sur ce point surtout que se portèrent les investigations de la sœur de Philippe.

Elle sonda de l'œil et de la main l'épais manteau de lierre qui renflait autour du bâtiment et ne rentra qu'après s'être convaincue que personne n'était caché à l'intérieur.

— Qu'est-ce donc ? interrogea le lieutenant, et pourquoi toutes ces précautions ?...

— Parce que la dernière nuit que nous avons passée à nous entretenir...

— Eh bien ?...

— Il m'avait semblé que quelqu'un marchait sous la croisée dans le parc...

— Quelque chevreuil bondissant sur les pelouses ou quelque maraudeur de bois mort ou de gibier mettant à profit l'absence de toute espèce de garde et de surveillance dans les propriétés de nos nouveaux seigneurs.

Et le brave gendarme souligna en riant :

— Nos nouveaux seigneurs, « les marquis du Coq-en-Pâte... »

Denise étouffa un soupir.

Puis, elle fut s'assurer si les fenêtres de la chambre étaient hermétiquement fermées.

— Maintenant, vous pouvez parler, Philippe, je vous écoute.

X

L'ABBÉ BROSSARD ET LE CITOYEN DE BERNÉCOURT

Substituons-nous à l'ami Hattier pour raconter — succinctement — ce que ce sympathique personnage est en train de narrer par

le menu à sa sœur, et complétons son récit de nombre de détails que l'excellent garçon ne peut connaître et dont il est indispensable que nous informions le lecteur.

Retournons donc en arrière et reportons-nous à la matinée qui suivit la nuit dont le voile prête son aide aux sanglants agissements des hôtes du « Coq-en-Pâte » et à l'œuvre de salut accomplie par la vaillante Benjamine.

Il était huit heures environ. Le soleil, éveillé depuis quatre heures, avait effacé toute les traces de l'orage et « criblait de sagettes d'or » la campagne animée de maint groupe de travailleurs. Ici les moissons encore sur pied tranchaient — blondes — sur le vert vif des grandes prairies. Là le parfum des foins récemment fauchés se mêlait à la sauvage senteur des bois qui fermaient l'horizon.

Un cabriolet léger attelé à un cheval « de réforme », mais au trot sec, allongé, persistant, sortait de Vittel, courait sur la route de Mirecourt jusqu'à l'endroit — près de Velotte — où cette dernière s'amorce à celle d'Epinal, puis, tournant à droite, s'engageait dans la direction du chef-lieu, en traversant Dompain, Darneuilles et Les Forges.

Le cheval allait allègrement par les vallons et les collines.

Sur la banquette du véhicule, dont la capote était moitié rabattue, s'asseyait un ecclésiastique de solide encolure et de physionomie vénérable que les paysans qu'il rencontrait, vaquant à leurs occupations dans les villages où il passait, ou courbés sur la besogne ordinaire dans les cultures, aux bords du chemin,

saluaient d'un coup de chapeau respectueux et de cette question déguisée :

— Serviteur, monsieur le curé. Eh, eh ! si tôt dehors ce matin ! Nous avons donc besoin « quéque part » ?

Ce à quoi le bon abbé Brossard, desservant de Vittel, répondait amicalement :

— Bonjour, mes chers enfants, bonjour. Le grand vicaire de l'évêché m'attend à gouter chez mon confrère d'Epinal...

— Bon voyage et bon appétit, monsieur le curé.

— Merci, mes enfants, et vous de même. Hop là ! hop là ! hé ! Muscadin !...

Et l'animal filait !...

Et la figure du prêtre tout à l'heure si claire et si riante, devenait sérieuse et pensive, comme si la solution de quelque grave problème embarrassait à la fois son intellect et sa conscience.

Et quand il était sûr de ne pas être épié, au revers de la route, par quelque ouvrier abandonnant sa houpe, par quelque vigneron redressant son dos voûté, ou par quelque gardeuse de chèvres, d'oies, de vaches ou de moutons grimpaçant dans un saule pour mieux dévisager les rares voyageurs, alors il se retournait à demi, sans cesser de tenir les rênes à Muscadin, pour considérer avec une anxieuse pitié un corps étendu derrière lui, sous la capote de la voiture, et qu'il masquait entièrement à la curiosité des passants.

(A suivre.)

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiséptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une **étuve modèle**, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GÉLIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CABINET DENTAIRE

OUVERT

TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guerison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Pityriase, Pityriasis, Lupsis, etc., etc.

Plaies ulcérées vari, neufs, dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès est présenté à l'Académie de Médecine et dans les journaux de Médecine. Il est à la portée des petites bourses, et, dès le 1^{er} jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, 10, rue de Valenciennes, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Bibliographie

La Revue de France

Sans cesse plus curieuse, publiée dans son dernier numéro une jolie nouvelle de Jean Rameau, Les Manies du Cœur, illustrée par Gabriel Barlangue ; la suite de l'Impossible Rêve, le passionnant roman de Camille Pert, illustrations de H. de Calmels ; le premier acte du sang du Calvaire, drame sacré par Charles Grandmougin ; la Révision de la Constitution par Gerville-Réache, député ; Béquillard, par Marc Douaur, illustrations de Van Ryssel, etc... dans le même fascicule, la suite de l'enquête sur la séparation des Eglises et de l'Etat ; réponses de M^{me} Vincent, MM. Henry Maret, Hyacinthe Loyson, Louis Vernes, Ed. Vaillant, Georges Berry, etc....

Citons encore : Un superbe hors-texte de Marold, des critiques dramatique et musicales par Emile Blémont et Victor Debay, des chroniques sur le mouvement littéraire, politique, militaire, scientifique et médical pendant le mois, une intéressante Lettre de Belgique, et dans les Provinces, un compte-rendu très complet des fêtes du centenaire de Balzac, à Tours.

En somme un numéro fort soigné et attachant que nous signalons spécialement à nos lecteurs. Ajoutons que la Revue annonce la publication prochaine d'une importante œuvre inédite de Léon Tolstoï.

La Revue de France est en vente dans les grandes librairies et dans les gares. Envoi d'un numéro contre mandat d'un franc, adressé 21 rue du Cirque, Paris.

Les Chansons de Béranger

La publication en livraisons à 10 centimes des *Chansons de Béranger* continue à obtenir le succès populaire qu'elle méritait. Ces chansons n'étaient, jusqu'ici, qu'imparfaitement connues, sans doute parce que leurs airs n'étaient qu'indiqués. La nouvelle édition que les éditeurs, Garnier Frères, viennent de mettre en vente, comble une lacune ; elle contient la musique des chansons avec accompagnement par F. Casadesu. De plus, leur publication en livraisons à 10 centimes rend accessibles à tous ces chansons soigneusement éditées et accompagnées de superbes illustrations.

La 116^e livraison vient de paraître contenant : *Le Jongleur, L'Apôtre, de Profundis, les Bois*. Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs de se procurer cette nouvelle édition des *Chansons de Béranger*. Leur mode de publication (2 livraisons à 10 centimes par semaine) en rend l'acquisition si facile !

(Les éditeurs GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, Paris, envoient sur demande une livraison spécimen.)

Lectures pour Tous

Le numéro de juin des *Lectures pour tous* que met en vente la librairie Hachette est assuré du même succès que les précédents. En voici l'intéressant sommaire :

S. M. Nicolas II, empereur de Russie ; les Sept Merveilles du Monde ; Comment on fait pleurer les foules ; Le Roman d'un Roi (suite) ; la Fureur de l'or à l'Alaska ; la Marée montante du Budget ; les Héros du « Merrimac » ; Incroyables aventures de Louis de Rougemont : les rencontres de Friedlin ; etc.

Le numéro, 50 centimes.

La Revue des Revues et Revue d'Europe et d'Amérique, paraît tous les quinze jours (fascicule de 112 pages), 12, avenue de l'Opéra, Paris. — 20 fr. par an.

Le sommaire du n° 11 contient les articles de fond ci-après :

Comment les Parisiens se marient et meurent, par Paul Gabillard. — Catholiques et protestants en Angleterre, par B. Berger. — La femme et la poupée, par le prince Bojidar Karageorgievitch. — Beaux-arts : L. Dhormer, par H. Franz. — Questions sociales : la justice militaire, par Gaston Moch. — Mouvement littéraire à l'étranger : Les écrivains russes qui vont au peuple, par Vera Starkoff. — Revue des derniers livres français ; Feuilleton de la Revue des Revues ; Sciences : Le télégraphe sans fil, par le Dr Caze.

Revue musicale. — Analyse des revues françaises et étrangères. — Caricatures politiques (12 gravures).

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 2202 du 10 juin 1899.

GRAVURES : Paris : La manifestation d'Auteuil (dimanche 4 juin) : Arrestation du baron Christiani, à l'hippodrome d'Auteuil. — Manifestation en l'honneur du Président de la République, à son départ d'Auteuil.

Portraits : Les manifestants d'Auteuil : MM. le comte Pierre d'Aubigny. — Jacques Balzan, industriel. — Ch. Blanc, négociant. — A. de la Combe. — L. Carou, constructeur. — Gottrau. — Le comte A. de Dion. — Le baron d'Eneval. — Le comte J. de Férol. — A. de Ferry. — H. le Mire, industriel. — Le baron R. de Mandelle. — Pierre de Meyronnet-Saint-Marc. — Marquis de Panisse-Passis. — G. Pompez, courtier d'assurances. — Le vicomte J. de Reiset. — De Truchi. — De Vallée.

La statue de Fourrier.

Portraits (Nécrologie) : Le général de Ganmay. — M^{le} le conseiller de Bédarides.

Beaux-Arts : « Famille de pêcheurs en Algérie » : Une histoire du vieux temps, tableau de M^{me} Lucas-Robiquet.

Madagascar : Anciennes et nouvelles vues entre Tamatave et Tananarive : Carte. — Embarquement pour la traversée de l'Yvondro. — Route d'Antedevorante. — Déchargement de breaks. — Construction d'un gîte d'étapes. — Un chantier. — Travailleurs. — Le colonel Rogues en tournée ; etc., etc.

Abyssinie : A la rencontre de la Mission Marchand : Le Commandant et son Etat-Major marchant en colonne. — Le camp de la Mission, à Bayadé. — Tente du commandant Marchand. — « Nous apercevons la Mission ». — Capitaines Mangin et Germain, et leurs Sénégalais. — Les docteurs Emily et Convalette, à mulet. — En route pour le d'Assas.

Marine : Le « Sfax » qui doit ramener le capitaine Dreyfus.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variétés : Pauvre Balzac ! par G. Lenôtre. — A la rencontre de la Mission Marchand, par A. Vailis, fils. — Beaux-Arts : Salons de 1899, par O. Merson. — La manifestation d'Auteuil, par L. de Montarlot, etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echeas, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Semaine illustrée, Sport, Chronique des courses, etc.

Nouvelle illustrée : L'Adoptée, nouvelle par G. de Lys, illustrations de L. Couturier.

Le numéro : 25 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 8 juin 1899.

V^{me} Nacla Chronique. — Jean Dault : Une facétie de Bécasseau (suite). — Louis de Caters : Passionnette (suite). — André Theuriot : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre. (suite). — Pierre de Lano : L'Enfant. (suite). — V^{me} Nacla : Trilby (suite).

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 28. — 8 juin 1899.

Sur le Riallo (A. Piazzi). — Fillens de Napoléon (Cap. Danrit). — Les coups de tête d'Yvonne (F. Deschamps). — La Troupe de Don Galaor (E. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, W. Müller, L. Saint, A. Birch, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1384^e livraison (10 juin 1899).

L'équipage de la « Rosette », par Gonzague Privat. — Une leçon de prosodie, par Albert Cim. — Stella, par Augusta Létouche. — L'utilité de la musique dans l'armée, par L. Viator. — Un neveu à héritage, par Roger Dombre. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. ; Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 23 (10 juin 1899).

1^o L'Italie inconnue (Voyages dans l'ancien royaume de Naples), par MM. Bertaux et Yver.

2^o A travers le monde : Impressions du Fouta-Djallon, par El. Hadj.

3^o Dans le monde du travail : Les noms de lieux géographiques.

4^o Missions politiques et militaires : La Mission Marchand à Fachoda. — Son combat contre les Darviches.

5^o Profils de Voyageurs : Le Général Gallieni.

6^o Aux pays inconnus : Le duc des Abruzzes au Pôle Nord.

7^o Livres et Cartes.

8^o Conseils aux Voyageurs : Pour les Voyageurs-Collectionneurs. — Récolte des Crustacés. — Crustacés semi-terrestres. — Crustacés parasites, par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. ; Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.